

Siège du TE Flandre en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK
Bureaux du TE Flandre 30 rue Louis Warein - 59190 HAZEBROUCK
contact@teflandre.fr / 03 28 50 99 78 / 03 28 43 44 45
www.teflandre.fr

BUREAU SYNDICAL DU 20 Août 2024 Compte rendu des délibérations

Le 20 août 2024 à 17h, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation: 09/08/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents: 19 Pouvoir: 0 Votants: 19

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1er Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4ème Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5ème Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8ème Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9ème Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11ème Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14ème Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				Χ
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				Х
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	A perdu la qualit	é de délégue	ée de la com	mune de B	ergues
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- **❖** Adoption du dernier compte rendu
- **❖** Points d'actualité
- Points sur les dossiers de subventions
- ❖ Délibération du Bureau MDE et solaire Attribution des aides 2024 vague 1
- ❖ Délibération du Bureau Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs Création d'un poste de Technicien
- ❖ Délibération du Bureau − Ressources humaines : Actualisation des délibérations relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Préparation du prochain Comité syndical

AGENDA

- Jeudi 5 septembre à 15h15 : CCSPL à HAZEBROUCK
- Lundi 9 septembre : Comité Syndical : lieu à confirmer
- Mardi 10 septembre au Jeudi 12 septembre : Assises de la transition énergétique

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 03 Juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.

Point d'actualité

- Mercredi 26 au Vendredi 28 juin 2024 : Congrès FNCCR à Besançon
- Mardi 16 juillet 2024 : Lancement du chantier de rénovation de l'EP à Bailleul et visite des chantiers EP et ART 8 à Nieppe

POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS : DOSSIERS ACCEPTÉS

Dossier ACTEE + CHENE 3 :

- Subvention éligible pour les études énergétiques de 10 932 €/HT (pour une dépense prévisionnelle de 18 600 €/HT)
- Subvention éligible pour les frais de maitrise d'œuvre de 295 000 €/HT (pour une dépense prévisionnelle de 560 000 €/HT)
- Dossier LUM ACTEE+

POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS : DÉPOSÉS ET EN COURS D'INSTRUCTION

- > 10 dossiers ADVB pour l'éclairage public
- > Dossier subvention ADEME projet de RCU en CCFL (Piscine située à Estaires)

POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS : EN COURS DE PRÉPARATION

- ➤ ACTEE + CHENE 4
- Dossier Etude de planification : Projet Efficactiy / FNCCR

Délibérations du Bureau syndical

Délibération N° 20082024/B01

Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2024

1ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 15 février 2024,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2024.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, pour la 1ère vague, selon le tableau ciaprès :

MDE 2024 - 1ère vague :

MDE Juillet 2024 - Vague 1 -							
Année	Commune	ommune Baliment/Projet Type o		Coût éligibles en € HT	Montant des subventions en € HT	Projet avec Md'Oe	Commentaire
2024 1ère Vague	ST JANS	Logement Communal Chauffage/Isolation	Chauffage/Isolation	3 499,40 €	1 574,73 €		40% + 5%
	STEENWERCK	Mairie	Fenetres et Isolation	27 528,38 €	9 634,93 €		30% + 5%
	FLEURBAIX	Maison des Loisirs	Renovation/Extension	148 270,00 €	14 827,00 €	х	10%
	WEST CAPPEL	Ecole primaire	Renovation	38 184,00 €	7 636,80 €	х	20%
PROJETS 33 673,46 €							

SOLAIRE 2024 - 1 ère vague :

AAP "Du Solaire en Flandre" - Juillet 2024 - Vague 1					
Année	Commune	Batiment/Projet			
Vague 1 Juillet 2024	HARDIFORT	Maison Communale B. DELASSUS	PHOTOVOLTAIQUE et THERMIQUE ACC Totale		
TOTAL	1		5 000,00 €		

Adoption:

Monsieur Mark MAZIERE délégué de STEENWERCK ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 20082024/B02 Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs Création d'un poste de Technicien

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du TE Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité et de permettre la nomination d'agents lauréats de concours ou inscrits sur liste d'aptitude de promotion interne, il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste de Technicien, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025,

Il est précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Adoption:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20082024/B03

Ressources Humaines - Actualisation des délibérations relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Exposé et proposition :

Vu la délibération 31072020/B06 du comité syndical donnant délégation au bureau syndical pour fixer le régime de travail des agents du syndicat et l'ensemble des dispositions relatives à la gestion du personnel du syndicat ;

Vu la délibération B2016/01 du bureau syndical en date du 25/01/2016 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Attachés territoriaux ;

Vu la délibération B2018/05 du bureau syndical en date du 22/03/2018 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération B2016/16 du bureau syndical en date du 15/12/2016 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération 17112022/B07 du bureau syndical en date du 17/11/2022 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Techniciens territoriaux ;

Vu la délibération 20082019 du bureau syndical en date du 20/08/2019 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Agents de maitrise territoriaux ;

Vu la délibération B2017/13 du bureau syndical en date du 26/10/2017 instaurant le RISFEEP pour le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13/06/2024;

Considérant qu'il convient de préciser le sort du régime indemnitaire en cas de temps partiel thérapeutique, il est proposé d'actualiser l'article IV Modalités de retenue pour absence ou suppression, des six délibérations précitées.

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical : le maintien intégral du régime indemnitaire des agents pour lesquels l'autorité territoriale aura délivré une autorisation de travail à temps partiel thérapeutique

Adoption:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité Syndical du 09 Septembre 2024

• Avis favorable du projet d'ODJ

Informations diverses

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ Secrétaire de séance, Michel DECOOL Président du Territoire d'Energie Flandre,

Compte rendu adopté lors du bureau du 26 SEPT 2024